

Question présentée par le député :

M. Alexis Barbey

Date de dépôt : 23 août 2021

Question écrite urgente

Port-Choiseul : veut-on susciter la naissance d'une Asloca pour les marins ?

Le 7 juin 2021, la capitainerie cantonale envoyait à tous les titulaires d'une place de Port-Choiseul une lettre leur enjoignant de faire hiverner leur bateau avant le mois de septembre 2021 ou d'être prêts à devoir le déplacer à plusieurs reprises avec un délai de 7 jours. L'objectif annoncé laconiquement dans ce courrier était que l'Etat allait procéder à un dragage du port et à une réorganisation des places d'amarrage.

Cette communication n'était accompagnée ni d'un quelconque justificatif, ni d'une vision du nouveau port qui aurait pu faire comprendre ce mouvement aux locataires de place.

Or il se trouve que les ports publics genevois ont piètre réputation dans le monde des marins du Léman.

Afin de mieux comprendre les objectifs des travaux de Port-Choiseul, de pouvoir mieux défendre la renommée des ports publics du canton de Genève et d'éviter la création d'une association des détenteurs de place d'amarrage, le soussigné se permet respectueusement d'adresser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- ***Vu les délais nécessaires à la planification de tels travaux et la difficulté de trouver des places à terre ou sur l'eau dans le canton, n'y avait-il pas moyen d'anticiper et de prévenir les locataires plus de trois mois à l'avance ?***
- ***A part le dragage du port, quels sont les avantages que ces travaux vont apporter aux utilisateurs de Port-Choiseul ?***
- ***En particulier, va-t-on rénover les sanitaires du port qui sont particulièrement importants pour les visiteurs ?***

- *Les places vont-elles bénéficier d'électricité à la faveur de ce chantier, par exemple par le biais de bornes alimentées par des panneaux photovoltaïques, évitant les génératrices ou autres aller-retour vers la grue, seul endroit équipé de prises électriques ?*
 - *Comment les propriétaires de bateau vont-ils être dédommagés s'ils libèrent le port le temps du chantier et n'ont donc pas de place à leur disposition en 2022 ?*
 - *Qu'a-t-il été prévu pour les commerçants et restaurateurs du port qui souffriront sans doute de ce chantier majeur ?*
- Et, de manière plus générale :
- *Où les navigateurs de passage à Genève peuvent-ils bénéficier de sanitaires et de douches ?*
 - *Quelle proportion des places d'amarrage du canton bénéficie de l'eau ? Et de l'électricité ?*

Le soussigné remercie vivement le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il voudra bien lui fournir.